



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 6 JUIN 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 30

Votants : 30

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - JS. LALOY - F. SZYPULA - M. AURAMBOUT – J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE – A. DUMONT – F. GONZALES – P. MONTAGNER – I. DELUNEL, Vice-Présidents.

Mme et MM. P. BONNET - M. MORGAND – A. CORNE - JD. BARRAUD – F. SEMONSUT – C. DUMONT – JM. BOUREL, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BOUARD - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE - P. COLAS – G. DURANTET – M. MONTIBERT – R. LOVATY - E. VOITELLIER, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mmes et MM. R. MAZAL – C. BENOIT – AG. CROUZIER – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – JM. LAZZERINI – M. CHARASSE – J. BLETTY, Conseillers Délégués.

Mme et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC – C. BERTIN – C. CATARD – A. GIRAUD – F. BOFFETY – A. CHAPUIS, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

N° 3

OBJET :

SUBVENTION CNDS  
POUR  
L'OPERATION  
J'APPRENDS A  
NAGER

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : 17 JUIN 2019

Publiée ou notifiée

le : 17 JUIN 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'agglomération et plus particulièrement la compétence en matière d'enfance et de jeunesse concernant l'enseignement de la natation en milieu scolaire et la prise en charge des transports correspondants des élèves de l'agglomération depuis leur établissement scolaire,

**Considérant**, l'appel à projet lancé par le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) intitulé « j'apprends à nager » pour permettre à tous les enfants entrant en classe de 6<sup>ème</sup> de savoir nager. Ce dispositif s'adresse particulièrement aux enfants résidant prioritairement dans les quartiers de la politique de la ville (QPV) et les zones de revitalisation rurale (ZRR),

**Considérant**, les résultats obtenus par les élèves issus des écoles situées au sein des quartiers prioritaires lors des tests organisés dans le cadre de l'Attestation Scolaire du Savoir-Nager organisé,

**Propose** au Bureau Communautaire :

- D'approuver la participation de Vichy Communauté à l'opération « j'apprends à nager » qui se matérialisera par l'organisation de deux stages d'apprentissage gratuits du 8 au 19 juillet et du 22 juillet au 2 août 2019 à la piscine de Cusset,
- D'autoriser le dépôt d'une demande de subvention auprès du CNDS étant précisé que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire décide :

- approuve cette proposition,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....  
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,  
le 6 juin 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



# Dossier de demande de subvention : Collectivité territoriale

**Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande de subvention :**

- Des informations pratiques présentant le document à remplir et le circuit suivi par votre dossier (page 2 de cette chemise)
- La liste des pièces à joindre au document rempli (page 3 de cette chemise)
- Une demande de subvention à compléter (fiches 1 à 3)

**Cocher ci-dessous la case correspondant à votre cas**

- pour une première demande
- pour le renouvellement d'une demande



# Informations pratiques

Attention ce dossier ne concerne pas le financement d'un investissement

## Comment se présente le dossier à remplir?

### ☒ Fiche n° 1 : Présentation de la collectivité

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous présenterez les éléments d'identification de votre collectivité

- nom de l'autorité (Maire, président du Conseil général, régional, du syndicat ou de la communauté de communes, président du pays.....)
- adresse précise
- coordonnées de la personne responsable du dossier

### ☒ Fiche n° 2 : Description de l'action

Cette fiche est *une description de l'action (ou des actions)* projetée(s) pour laquelle (ou lesquelles) vous demandez une subvention et en présente le budget prévisionnel.

**Cette fiche est très importante tant pour l'administration dont vous demandez l'aide que pour la réussite même de l'action que vous projetez, puisqu'elle doit vous permettre de souligner sa cohérence.**

### ☒ Fiche n° 2.1: Budget prévisionnel de l'action

**Cette fiche doit impérativement être remplie par le porteur de projet, quelque soit sa forme juridique**

### ☒ Fiche n° 3: Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au **représentant légal de la collectivité, ou à son mandataire de signer la demande de subvention et d'en préciser le montant.**

**Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.** La liste des pièces à joindre se trouve page 3 de cette chemise.

## Après le dépôt du dossier

**Pour justifier de l'utilisation des fonds qui vous auront été accordés, vous devrez transmettre au(x) service(s) qui vous les ont versés un compte-rendu financier de la subvention accordée, ainsi qu'un compte rendu qualitatif.**

Ces documents doivent être transmis au(x) service(s) au plus tard dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice comptable pour lequel la (ou les) subvention (s) a (ont) été attribuée(s).

# Pièces à joindre à votre dossier

**Vous devez joindre :**

**Pour une première demande :**

**Merci de joindre au dossier :**

- La délibération approuvant l'opération, assurant que la totalité des crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la collectivité et sollicitant l'aide du CNDS
- Un RIB / RIP

**Dans tous les cas, dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée<sup>1</sup> :**

**Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes approuvés.**

**Le compte rendu financier de l'action financée.**

---

<sup>1</sup> La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 rend obligatoire la transmission d'un compte-rendu financier à l'administration qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée, y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé.

# Présentation de votre collectivité

# 1

## Identification

Nom de votre collectivité : Agglomération VICHY COMMUNAUTE

Adresse : 9, place Charles de Gaulle

Code postal : 03200

Commune : VICHY

Téléphone : 04.70.96.57.00

Télécopie : 04.70.96.57.10

Mél : [accueil@vichy-communaute.fr](mailto:accueil@vichy-communaute.fr)

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal :

Commune :

Numéro SIRET : 200 071 363 00010

## Identification du représentant légal et de la personne chargée du dossier

### Le représentant légal :

Nom : AGUILERA

Prénom : Frédéric

Qualité : Président de l'agglomération Vichy Communauté

Mél : [accueil@vichy-communaute.fr](mailto:accueil@vichy-communaute.fr)

### La personne chargée du dossier :

Nom : BOUGEARD

Prénom : Géraldine

Mél : [g.bougeard@vichy-communaute.fr](mailto:g.bougeard@vichy-communaute.fr)

Téléphone : 06.13.16.11.02

**Autres informations pertinentes relatives à votre collectivité que vous souhaitez indiquer**

# Description de l'action

2

## Personne référente de l'action :

Nom : BOUGEARD

Prénom : Géraldine

Fonction : Responsable des équipements aquatiques et nautiques

Téléphone : 06.13.16.11.02

Courriel : g.bougeard@vichy-communaute.fr

## Présentation de l'action

### Objectifs de l'action (objectif principal, objectifs secondaires) :

L'objectif principal est de permettre aux enfants issus des quartiers prioritaires de Vichy Communauté de bénéficier de 10 séances de natation gratuites afin de les familiariser avec le milieu aquatique et de les amener vers un savoir-nager sécuritaire.

Au-delà de cet objectif principal, l'action visera plusieurs objectifs secondaires :

- Amener les enfants à découvrir les équipements aquatiques gérés par Vichy Communauté
- Amener les enfants à découvrir les activités aquatiques proposées au sein des piscines
- Favoriser l'accès aux loisirs aquatiques
- Amener les parents à dépasser leur appréhension des activités aquatiques
- Limiter au maximum les contraintes susceptibles de freiner l'inscription et l'assiduité des enfants à l'action mise en place. A cette fin, une attention particulière sera apportée à la diffusion de l'information, au recrutement des enfants, au rythme d'apprentissage, aux créneaux horaires proposés ainsi qu'aux problématiques de déplacement

### Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action – Préciser le nom du territoire concerné :

L'ensemble du territoire de Vichy Communauté et plus particulièrement les quartiers prioritaires de l'agglomération dénommés « les Ailes Port Charmeil » (Vichy) ; « Cœur d'agglomération » (Vichy et Cusset).

### Programme(s) déjà existant(s) sur le territoire ayant pour objectif l'apprentissage de la natation :

Vichy Communauté met en place et facilite la mise en place de différents programmes pour favoriser l'apprentissage de la natation sur le territoire.

- En partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Allier, l'agglomération Vichy Communauté propose un programme de 52 séances à destination des élèves des cycles 2 et 3 (Grande section jusqu'au CM2). Ce partenariat se traduit par :
  - la prise en charge financière des transports entre les écoles et les piscines
  - la mise à disposition de 1 maître-nageur pour surveiller les séances
  - la mise à disposition de 2 maîtres-nageurs pour renforcer l'encadrement pédagogique pendant les séances
  - la mise à disposition à temps partiel de 2 maîtres-nageurs pour coordonner sur chaque équipement les équipes pédagogiques et assurer la coordination avec les conseillers pédagogiques de circonscription.
- L'équipe pédagogique du stade aquatique dispense des cours d'apprentissage et de perfectionnement dans le cadre de l'école de nage (accès payant)
- Mise en place l'action « J'apprends à nager » en 2017 et 2018 pendant les vacances scolaires.

Partenariat(s) mis en place (collectivités territoriales, établissements scolaires,...) :

- Vichy Communauté met à disposition gracieusement des créneaux à l'ensemble des clubs « aquatiques » :
  - Vichy Vall d'Allier Natation (VVAN)
  - Vichy triathlon
  - Association Sportive des Cheminots de St Germain des fossés (ASCSG)
  - Association de Sauvetage Nautique de Vichy Bellerive (ASNVB)
  - Vichy Dôme Synchro (VDS)
  - Handisport Vichy Ville Agglomération (HVVA)
- Vichy Communauté met à disposition gracieusement des créneaux à l'ensemble des collèges du territoire pour permettre l'accueil des classes de 6<sup>ème</sup>

Public bénéficiaire (caractéristiques sociales, nombre, etc.) :

- Tous les élèves scolarisés sur le territoire de l'agglomération des classes de grande section, jusqu'aux classes de CM2
- Les jeunes licenciés au sein des clubs « aquatiques » : Vichy Vall d'Allier Natation, Vichy triathlon, Association Sportive des Cheminots de St Germain des fossés, Association de Sauvetage Nautique de Vichy Bellerive, Vichy Dôme Synchro, Handisport Vichy Ville Agglomération

Mode de recrutement des jeunes :

Des bulletins d'inscription vont être diffusés pendant le mois de juin auprès du Centre social La passerelle et des écoles de la commune de Cusset. Parallèlement, des bulletins d'inscription vont être diffusés au sein des écoles relevant du Réseau d'éducation prioritaire (REP) de la Ville de Vichy (Paul Bert, Pierre Coulon et Sévigné Lafaye).



**Description de l'action** (nombre de séances, durée, encadrement, outils utilisés, moyens humains et matériels, etc.) :

Afin de favoriser l'apprentissage de la natation, l'agglomération Vichy Communauté souhaite mettre en place à la piscine de Cusset 2 cycles d'apprentissage pendant la saison estivale.

Equipement de proximité situé au cœur du quartier prioritaire « Cœur d'agglomération », la piscine de Cusset a été retenue pour faciliter l'accès du public ciblé par cette action d'apprentissage. En effet, la proximité immédiate du Centre social La Passerelle et des écoles primaires Darcins et Liandon (REP) est un paramètre facilitant pour faire la promotion de cette action auprès des familles résidant au sein du quartier de Presle\* et recruter les enfants ne sachant pas nager.

\* le quartier de Presle constitue la partie cussétoise du QPV « Cœur d'agglomération »

Sur le plan organisationnel et pédagogique, 16 enfants seront inscrits pour chaque cycle de 10 séances. Deux maîtres-nageurs diplômés assureront l'encadrement et l'apprentissage des 10 séances.

Au total, 32 enfants pourront bénéficier de cette action.

### **Les intervenants auprès du public :**

Nicolas RAGOT : diplômé du BEESAN, carte professionnelle 003 00 ED 0271, ETAPS

Laurent FLOURAT : diplômé du BEESAN, carte professionnelle 00302 ED 0013, ETAPS principal

Yacine CHABANNE, diplômé du BEESAN, OTAPS à la mairie de Thiers mis à disposition de la communauté d'agglomération.

Josselin ANDRIEU, stagiaire BPEJEPS au CREPS, en attente de la carte professionnelle.

### **Autres :**

### **Modalités d'évaluation de l'action** (méthode d'évaluation et indicateurs choisis au regard des objectifs ci-dessus)

Le protocole mis en place permettra d'évaluer l'action et son résultat :

- Des relevés de fréquentation permettront de contrôler l'assiduité des enfants
- En fonction du niveau atteint par les enfants, un test du savoir-nager sera proposé au terme de chaque cycle afin de confirmer les compétences acquises et de permettre l'accès à des activités de loisirs.

### **Calendrier**

**Date de mise en œuvre prévue (début) :**

1<sup>er</sup> cycle : du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet 2019.

2<sup>ème</sup> cycle : du lundi 22 juillet au vendredi 2 août 2019

**Durée prévue (nombre de mois ou d'années) :**

Chaque cycle est composé de 10 séances.

Pour limiter les contraintes vis-à-vis des familles, il a été décidé de proposer une séance par jour de 10h00 à 11h00. Ce rythme et ce créneau horaire ont été retenus afin de limiter l'impact des séances sur l'organisation familiale.

Les enfants restent ainsi libres toutes les après-midi et peuvent bénéficier des actions proposées par leurs communes de résidence.

### **Information complémentaire éventuelle :**



# Budget prévisionnel de l'action projetée

2-1

CHARGES	MONTANT en euros <sup>2</sup>	PRODUITS <sup>3</sup>	MONTANT en euros
<b>Charges spécifiques à l'action</b>		<b>Ressources propres</b>	
Achats de bonnets de bain		50€ Subventions demandées	
Prestations de service		Etat : (précisez le(s) ministères sollicité(s))	
Matières et fournitures		CNDS	2 000€
<b>Services extérieurs</b>			
Locations			
Entretien		Région(s) :	0€
Assurances		Département(s) :	0€
<b>Autres services extérieurs</b>		Communes(s) :	0€
Honoraires			
Publicité		Bénévolat	
Déplacements, missions			
<b>Charges de personnel</b>			
Salaire et charges			
Maitres-nageurs	1 500€	CNASEA (emploi aidés) :	
Agents d'accueil et d'entretien	450€	Autres recettes attendues (précisez)	
<b>Frais généraux</b>		Demande(s) de financement communautaire	
		<b>Ressources indirectes affectées</b>	
<b>Coût total du projet</b>	2 000€	<b>Total des recettes</b>	2 000€
<b>Emploi et contributions en nature</b>		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	

Au regard du coût total du projet, la collectivité sollicite une subvention de 2 000 €

<sup>2</sup> Ne pas indiquer les centimes d'euros

<sup>3</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

# Attestation sur l'honneur

## 3.

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Si le signataire n'est pas le représentant légal de la structure, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

**Je soussigné(e)(nom et prénom) , Monsieur Frédéric AGUILERA  
représentant(e) légal(e) de la collectivité, VICHY COMMUNAUTE**

- Déclare que la collectivité est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

- Certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;

- Demande une subvention de : 2 000 €

- Précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée<sup>4</sup>

### au Compte bancaire :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

### ou au Compte postal :

Nom du titulaire du compte :

Banque :

Domiciliation :

Code banque

Code guichet

Numéro de compte

Clé RIB

Fait, le 20 mai 2019 à Vichy

Signature :

---

#### Attention

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

---

<sup>4</sup> Vous devez joindre un RIB ou un RIP.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUIN 2019 -  
SUBVENTION CNDS POUR L'OPERATION J'APPRENDS A NAGER

.....  
Date de décision: 06/06/2019

Date de réception de l'accusé 17/06/2019

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 06jui2019\_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190606-06jui2019\_3-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....  
Nom du fichier : 3.pdf ( 99\_DE-003-200071363-20190606-06JUI2019\_3-DE-1-1\_1.pdf )